

## **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

### **PUBLICITE GENERALE ANNUELLE**

Cette publicité faite pour une période couvrant les douze prochains mois de l'année 2011 vise à informer les fournisseurs, entreprises et prestataires potentiels des besoins que la Ville est susceptible de couvrir par le recours à des procédures "adaptées" de mise en concurrence notamment dans les domaines des Solidarités et Santé Publique, de l'Hygiène, du Laboratoire Municipal, des Sports et de la Jeunesse, de l'Education et de la Politique de la Ville et de l'Habitat.

Les candidats intéressés peuvent se faire connaître en faisant acte de candidatures.

Ils seront le cas échéant sollicités pour remettre des offres lorsque des consultations dans leurs secteurs d'activités seront engagées.

Ces candidatures doivent préciser les domaines pour lesquels les candidats souhaitent être enregistrés.

Cette publicité n'est pas le cas échéant exclusive de publicités ponctuelles visant à une mise en concurrence de candidats dans le cadre de la gestion de besoins particuliers.

Cette publicité est également consultable sur le site Internet du BOAMP (<http://www.boamp.fr>)

#### **I. Identification de l'administration concernée**

##### **VILLE DE REIMS**

**Place de l'Hôtel de Ville – 51 096 REIMS Cedex**

Téléphone: 03.26.77.78.79

Télécopieur: 03.26.77.78.00

#### **II. Service auprès duquel des informations complémentaires peuvent être obtenues sur les dispositions de la présente publicité**

##### **D.G.A. Pôle Développement Social et Services aux Citoyens**

Place de l'Hôtel de Ville – Bureau – 108 - 51 096 REIMS Cedex

Téléphone: 03.26.77.78.51 - Télécopieur: 03.26.77.77.57

##### **C3C Pôle Développement Social et Services aux Citoyens**

Place de l'Hôtel de Ville – 51 096 REIMS Cedex

Téléphone: 03.26.77.77.44 - Télécopieur: 03.26.77.74.19

##### **Direction des Solidarités et de la Santé Publique**

28, rue Martin Peller – 51100 Reims

Téléphone : 03.26.77.84.79 – Télécopieur : 03.26.77.84.77

##### **Service Communal d'Hygiène et de Santé Publique**

33 bis, rue Laurent Desramez – 51100 Reims

Téléphone : 03.26.35.68.75 – Télécopieur : 03.26.47.66.73

##### **Laboratoire Municipal**

2, Esplanade Roland Garros – BP 236 – 51686 Reims Cedex 2

Téléphone : 03.26.77.35.50

##### **Direction des Sports et de la Jeunesse**

Stade Auguste Delaune – 37, Chaussée Bocquaine – 51100 Reims

Téléphone : 03.26.79.86.40

##### **Direction de l'Éducation**

4, rue Jovin - 51096 Reims cedex - Téléphone : 03.26.77.76.11 - Télécopieur: 03.26.77.76.52

##### **Direction de la Politique de la Ville et de l'Habitat**

Place de l'Hôtel de Ville – 51100 Reims - Téléphone: 03.26.35.61.72

##### **Direction juridique**

Place Max ROUSSEAUX– 51100 REIMS  
Téléphone: 03.26.77.79.25- Télécopieur: 03.26.06.94.20.

### III. Personne responsable du marché

Madame la Maire et les personnes désignées par arrêtés.

### IV. Objet et volume financier indicatif des fournitures ou services envisagés dans chacune des catégories homogènes

#### 4.1 Pôle d'Achat : Acheteur pôle Hygiène et Santé

	Volume indicatif annuel en euros TTC
<b><u>FOURNITURES</u></b>	
Graines d'appât pour oiseaux, aliments pour chats et chiens, produits raticides	10 000
Petit matériel de désinfection-désinsectisation, de salubrité, d'analyses d'eaux, de capture d'animaux errants, de dépigeonnisation et de lutte contre les étourneaux	40 000
Médicaments, vaccins, produits pharmaceutiques et matériel paramédical	80 000
<b><u>SERVICES</u></b>	
Recherche titrage rage	500
Entretien divers matériels	2 000
Services de dépigeonnisation	4 000
Honoraires vétérinaires	8 000
Etudes et analyses de pollution	4 000
Prestations d'intervenants en santé publique	15 000

Les entreprises feront acte de candidatures auprès du **C3C Pôle Développement Social et des Services aux Citoyens**

Place de l'Hôtel de Ville – 51 096 REIMS Cedex -Téléphone: 03.26.77.77.44 - Télécopieur: 03.26.77.74.19

#### 4.2 Pôle d'Achat : Laboratoire Municipal

	Volume indicatif annuel en euros TTC
<b><u>FOURNITURES :</u></b>	
Verrerie et flaconnage	17 900
Matériel et fournitures de prélèvements	26 300
Equipement fixe de laboratoire	59 800
Produits chimiques, solvants	35 900
Solutions étalons	35 900
Fluides spéciaux	11 950
Produits pour microbiologie	6 200
Eaux pour analyse	3 600
Matériel et produits d'entretien spécialisés	4 800
Matériel d'analyses et fournitures liées	6 500
Matériel et fournitures de métrologie	11 950
Matériel et fournitures intermédiaires	50 000
Equipements radioactifs	6 000
Equipements mobiliers de laboratoire	6 000
Equipements analytiques de laboratoire	23 900

<b><u>SERVICES</u></b>	
Services liés à la métrologie	4 800
Assurance qualité	14 300
Contrôle, maintenance, SAV du matériel de laboratoire	72 000
Essais inter-laboratoires	23 900

Les entreprises feront acte de candidatures auprès du **C3C Pôle Développement Social et des Services aux Citoyens**

Place de l'Hôtel de Ville – 51 096 REIMS Cedex -Téléphone: 03.26.77.77.44 - Télécopieur: 03.26.77.74.19

#### 4.3 **Pôle d'Achat : Solidarités**

	<b>Volume indicatif annuel en euros TTC</b>
<b><u>FOURNITURES</u></b>	
Chocolats de Noël pour les personnes âgées en résidence	10 000

Les entreprises feront acte de candidatures auprès du **C3C Pôle Développement Social et Services aux Citoyens**

Place de l'Hôtel de Ville – 51 096 REIMS Cedex -Téléphone: 03.26.77.77.44 - Télécopieur: 03.26.77.74.19

#### 4.4 **Pôle d'Achat : Sports/Jeunesse**

	<b>Volume indicatif annuel en euros TTC</b>
<b><u>FOURNITURES :</u></b>	
Location de matériel de chronométrie dans le cadre du Reims à toutes jambes	40 000
Banderolage Reims à toutes jambes et meeting d'athlétisme	25 000
Achat et fournitures de matériels et d'équipements sportifs	50 000
Récompenses pour l'organisation de manifestations sportives Ville de Reims/clubs sportifs (coupes, trophées)	20 000
<b><u>SERVICES</u></b>	
Animations et initiations à l'usage d'engins à moteur	12 000

Les entreprises feront acte de candidatures auprès du **C3C Pôle Développement Social et des Services aux Citoyens**

Place de l'Hôtel de Ville – 51 096 REIMS Cedex -Téléphone: 03.26.77.77.44 - Télécopieur: 03.26.77.74.19

#### 4.5 **Pôle d'Achat : Education**

	<b>Volume indicatif annuel en euros TTC</b>
<b><u>FOURNITURES :</u></b>	
Produits alimentaires pour manifestations relatives au commerce équitable pour les activités scolaires, péri et extra scolaires	3 000
Fournitures et matériels pédagogiques pour les activités scolaires, péri et extra scolaires (petit matériel de loisirs créatifs, de couture, de cuisine, scientifique et technologique, affiches et cadres,...)	10 000
Outils pédagogiques pour les activités scolaires, péri et extra scolaires (étude des cultures étrangères, tests psychologiques, manuels et revues spécialisées, imprimés et registres scolaires, abonnements et magazines,...)	30 000

Vêtements pour les activités scolaires, péri et extra scolaires	10 000
<b><u>SERVICES</u></b>	
Ensachage de kits scolaires	10 000

Les entreprises feront acte de candidatures auprès du **C3C Pôle Développement Social et des Services aux Citoyens**

Place de l'Hôtel de Ville – 51 096 REIMS Cedex -Téléphone: 03.26.77.77.44 - Télécopieur: 03.26.77.74.19

#### **4.6 Pôle d'Achat : Politique de la Ville et de l'Habitat**

	<b>Volume indicatif annuel en euros TTC</b>
<b><u>SERVICES</u></b>	
Organisation d'un concert dans le cadre du festival « Croix-Rouge s'affiche »	50 000

Les entreprises feront acte de candidatures auprès du **C3C Pôle Développement Social et des Services aux Citoyens**

Place de l'Hôtel de Ville – 51 096 REIMS Cedex -Téléphone: 03.26.77.77.44 - Télécopieur: 03.26.77.74.19

#### **V.Lieu d'exécution ou de livraison des travaux/fournitures ou services envisagés dans chacune des catégories homogènes**

Prestations envisagées sur le territoire de la Ville de Reims.

#### **VI. Modalités essentielles de financement et de paiement :**

- Virement administratif
  - Délai global de paiement : 30 jours suivant la réception de la demande de règlement
- Ordonnateur : Madame la Maire de la Ville de Reims
- Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le comptable du Trésor de Reims Municipale
  - L'avance est versée pour tous les marchés supérieurs à 50 000 € HT dans les conditions fixées à l'article 87 du Code des Marchés Publics.

Le financement est assuré par le budget de la personne publique contractante (section fonctionnement ou investissement selon la nature des prestations).

#### **VII. Renseignements concernant la situation propre des candidats et justifications nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale.**

Les candidats, pour satisfaire aux conditions de participation prévues aux articles ci-dessous, devront répondre sur papier libre à l'ensemble des exigences prévues ci-dessous en n'omettant pas de joindre les documents à annexer en cas de besoin. Les entreprises ne présentant pas les garanties techniques et financières suffisantes sont susceptibles de ne pas être retenues.

#### **Pour tous les candidats:**

- La lettre de candidature détaillant les cocontractants en cas de groupement ou éventuellement DC1 (facultatif).
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société.
- La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire

- Une déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir prévue à l'article 43 du Code des Marchés Publics
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier :  
qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L 5212-1 à L5212-4 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Le candidat pourra éventuellement fournir le formulaire NOTI 2 (facultatif)
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures ou services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
  - Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut par une déclaration de l'opérateur économique.
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché.

#### **VIII. Critères d'attribution :**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, la lettre de consultation et/ ou le règlement de consultation.**

#### **IX. Procédures de recours**

##### **Instance chargée des procédures de recours :**

Nom de l'organisme : **Tribunal administratif de Chalons en Champagne**

Adresse : **25 rue du Lycée**

Code Postal : **51036**

Ville : **Chalons en Champagne**

Pays (autre que la France) :

Téléphone : **0326668687**

Télécopieur : **0326210187**

Courrier électronique (courriel) :

Adresse internet (URL) :

##### **Introduction des recours**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Dans les 2 mois suivant la notification du rejet de leur candidature ou offre: recours gracieux ou hiérarchique du candidat (interrompt le cours du délai du contentieux). Procédure de réfère précontractuel exerce avant la signature du contrat (Art L551-1 du Code de Justice Administrative (Cja)).*Procédure de référé contractuel exerce après la signature du contrat (ArtL551-13 du CJA) : délai de recours: 1 mois suivant la publication de l'avis d'attribution au JOUE, ou 6 mois suivant la conclusion du contrat si cet avis n'est pas publié. En cas d'envoi au JOUE d'un avis d'intention de conclure, ce recours sera ferme si un délai de 11 jours a été respecté entre la date de publication de l'avis et la conclusion du contrat.* Possibilité pour les actes administratifs détachables du contrat d'un recours juridictionnel en annulation dans les 2 mois suivant leur publication ou notification (ArtR421 du CJA). La suspension desdites décisions peut être demandée (ArtL521-1 du CJA). Le juge des référés peut ordonner toutes mesures nécessaires à la sauvegarde d'une liberté fondamentale (ArtL521-2 du CJA) et toutes autres mesures utiles sans faire obstacle à l'exécution d'aucune décision administrative (ArtL521-3 du CJA).Aucune condition de délai pour le réfère instruction (ArtR532-1 du CJA). Le préfet peut exercer le recours juridictionnel en annulation de sa propre initiative ou sur demande d'un tiers (ArtL2131-6 et L2131-8 du CGCT). Recours en indemnisation (prescription quadriennale) doit être précédé d'un recours administratif sauf pour les travaux publics. Tout concurrent évincé de la conclusion du contrat peut former un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat (délai de 2 mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité appropriées).A partir de la conclusion du contrat le concurrent évincé n'est plus recevable à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables.

**X. Dates provisoires du lancement des consultations, par catégories homogènes**

Les consultations sont lancées en cours d'année au fur et à mesure des besoins.

**XI. Date d'envoi de l'avis d'appel public à la publication : 02 décembre 2010**

**L'Adjoint délégué  
à la Commande Publique**

**Stéphane JOLY**